

Assemblée Générale Officielle
Discours de Bernard Stalter – Séance d’ouverture CMA France en présence de Mme la ministre
Agnès Pannier-Runacher

le 14 janvier 2020 à 16h30

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre, chère Agnès
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Chambres de Métiers,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations professionnelles,
Mesdames, Messieurs les partenaires,
Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames, Messieurs,

Je tenais d’abord, Madame la Ministre, chère Agnès, à vous remercier pour votre présence aujourd’hui à nos côtés. Vous le savez, l’Assemblée générale est un temps particulièrement fort de la vie de notre réseau. Un moment que nous avons dû reporter compte tenu des mouvements sociaux qui ont paralysé une partie de notre pays en cette fin d’année 2019.

Comme il est de tradition permettez-moi tout d’abord en mon nom propre mais également au nom de l’ensemble du réseau des CMA de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2020.

Que l’an nouveau nous permette de poursuivre, avec le même niveau de qualité, de confiance la relation de travail que nous avons initiée en 2019.

Je vous le disais à l’instant l’Assemblée générale est un temps fort de la vie de notre réseau, qui prend une acuité toute particulière au regard du contexte actuel.

Un contexte qui pour nous Présidents de Chambre des Métiers est complexe. Nos préoccupations sont de deux ordres. Economique d’abord pour nos entreprises. Organisationnel, ou structurel ensuite pour nos chambres.

Le rôle des chambres. Je voudrais y revenir un instant si vous me le permettez. Le rôle des chambres, leur mission première. Leur raison d’être, c’est d’être au service des artisans. De défendre, de participer au développement et de promouvoir l’artisanat. Cette vision que nous partageons tous constitue le fondement même de notre engagement. Le socle commun des valeurs sur lequel repose notre mandat.

Cet engagement quotidien, cette volonté de se mettre au service des artisans chaque Président les porte dans un contexte inédit. Un contexte de transformation et de profond changement. Un contexte de réformes.

Des changements Madame la Ministre, sans précédent. Nous vivons le mandat le plus difficile que les chambres aient jamais connu. Depuis trois ans, la fonction de Président de Chambre est devenue plus exigeante, plus complexe, plus pesante que jamais. Chacun sur son territoire est confronté à une remise en cause profonde de ses certitudes.

C’est un principe immuable qui sonne comme une évidence. Le changement inquiète, c’est inéluctable. Nous vivons aujourd’hui un véritable changement de paradigme. Je ne suis pas en train de vous dire

que ces transformations seraient par nature mauvaises, ni même excellentes d'ailleurs. Je souhaite seulement attirer votre attention sur la situation sans précédent que vivent nos présidents et l'ensemble de leurs élus depuis le début de ce mandat.

A peine leurs fonctions prises, un vent réformateur est venu souffler sur les chambres. Nous interroger sur notre place. Sur notre place, sur notre rôle. Car l'existence même de nos chambres a été questionnée.

Je souhaite Madame la Ministre que vous puissiez prendre la mesure de ces transformations. De leur impact profond. Une situation que nul ici n'avait imaginée. Depuis 3 ans, le paysage institutionnel qui est le nôtre a radicalement changé. Il a été bousculé. Je dirais percuté par 2 lois : la loi Pacte et la Loi Choisir son Avenir Professionnel.

Rappelons-nous un instant le point de départ. La nature même des débats. Les problématiques ou hypothèses auxquelles nous avons été confrontés. Perte d'autonomie. Fusion avec les Chambres de Commerce et d'Industrie. Rattachement aux Conseils Régionaux. Transformation en structure associative à adhésion volontaire. Voilà ce qui était sur la table. La question qui était posée était clairement celle de notre existence.

Du côté de la Loi Choisir son Avenir Professionnel au début de la réforme sur l'apprentissage les CMA n'avaient plus aucune compétence.... Alors que, vous le savez l'apprentissage est au cœur de notre ADN. Nous qui sommes à la tête du premier réseau de formation des apprentis.

Au-delà de notre modèle, de la qualité du service rendu c'est le sens même de notre mission, son intérêt, son efficacité, son utilité, son opportunité, qui était discuté.

Un dialogue intense a été noué avec l'Etat pour aboutir à une nouvelle construction. Un nouveau modèle. Nous avons dû nous réinventer. Nous déployer dans une nouvelle configuration. La loi Pacte est venue profondément modifier le fonctionnement de nos chambres, comme les missions de nos personnels. Cela, il a fallu le digérer, l'intégrer, se l'approprier afin de pouvoir l'expliquer, le partager avec nos équipes. Nos équipes, que ce soit les élus ou nos collaborateurs. Car, derrière l'écriture théorique la mise en œuvre pratique doit être un succès. Cela constitue, pour les présidents que nous sommes, un chantier immense, un véritable défi.

La loi Pacte, si elle garantit l'autonomie des chambres et fait de nous l'interlocuteur naturel des régions dans le cadre de leur compétence économique, cette loi est venue bouleverser nos repères comme notre relation avec le chef d'entreprise.

Cette loi crée un Registre Unique des Entreprises et supprime les Centres de Formalité des Entreprises. Pourtant nous progressons. D'abord lors du vote de la loi nous avons obtenu l'identification des entreprises artisanale dans cette future base de données mais aussi d'assurer les contrôles réglementaires que nous faisons aujourd'hui. Nous travaillons maintenant avec les autres réseaux consulaires pour maintenir la possibilité d'un accueil physique de première information pour les entreprises.

Ensuite, le SPI. Le SPI dont le caractère obligatoire a été abandonné. Je le redis une nouvelle fois. Je persiste. Je signe. Le SPI était utile et nécessaire au futur chef d'entreprise. Je maintiens que la disparition de son caractère obligatoire est une erreur. Un parlementaire de la majorité me faisait la remarque il y a peu : c'est l'article du projet de loi qui a fait l'objet des débats les plus longs, quelques 200 parlementaires, députés et sénateurs, de la majorité comme de l'opposition, mobilisés par des

amendements et des prises de parole sur un seul article. C'est dire si le sujet a été discuté, c'est dire si le réseau a su se mobiliser pour interpeller et convaincre des parlementaires.

Enfin il y a le passage en établissement unique. Je reste persuadé que dans le contexte, c'est une bonne chose.

C'est une bonne chose, mais c'est un profond bouleversement de nos repères et de nos façons de faire. Demain avec l'établissement unique nous serons plus forts. Nous serons mieux armés pour affronter la concurrence. L'établissement unique va nous permettre de mutualiser le back office pour renforcer le front office. Pour aller encore davantage à la rencontre de nos ressortissants. Pour accompagner, plus et mieux nos entreprises artisanales dans une proximité renouvelée avec des moyens renforcés.

Ça, c'est le volet technique ou organisationnel. Du côté politique, nous avons demandé et obtenu que le niveau de proximité et de dialogue institutionnel dans les territoires reste possible au niveau départemental : en gardant un rôle politique pour les élus de terrains, je crois que nous y répondons pleinement.

Mais cette mutation ne se fait pas sans heurts. Même si nos Chambres des Métiers et d'Artisanat n'ont jamais redouté le changement. Même si elles ont toujours su s'adapter et se moderniser.

En réduisant par exemple le nombre de ses élus. Cette mutation vient s'ajouter à un quotidien déjà profondément chamboulé.

Qui modifie nos habitudes, notre environnement, nos repères. C'est une véritable révolution copernicienne que vivent nos présidents et avec eux leurs chambres de métiers.

On peut le résumer ainsi : en trois ans, tout a changé !

La difficulté de ces bouleversements permanents c'est justement que nous passons plus de temps en réunion, en séminaires.

Ce temps nous ne le passons pas dans nos entreprises et auprès des artisans. Alors forcément quel président ne s'interroge pas sur l'avenir ? Je ne dis pas son avenir.

L'avenir de sa chambre, de ses personnels, du service qu'il sera en capacité de rendre demain à nos ressortissants.

Ne vous trompez pas sur le sens de mes propos. Nous ne sommes pas opposés au changement.

Nous avons d'ailleurs pris la décision de l'accompagner et d'en être acteurs.

Non, nous comptons sur votre soutien pour que cette mutation puisse désormais s'effectuer dans les meilleures conditions.

Je profite Madame la Ministre de votre présence parmi nous aujourd'hui pour revenir sur un point fondamental pour notre réseau. Celui du statut.

Aujourd'hui le statut est un poids qui menace l'atteinte des objectifs que vous nous fixez. Dans cet environnement concurrentiel qui devient le nôtre, sans modification profonde de ce dernier nous ne pourrions pas rivaliser. Pour une simple et bonne raison : les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous.

Ces lois, ces réformes que nous mettons en œuvre induisent pour notre réseau des bouleversements considérables. Dans ce contexte de réforme ou nous avons pris en main la transformation de notre modèle, nous avons besoin de l'Etat.

Nous avons besoin de l'Etat car nous avons besoin d'agilité. Nos CFA, le développement de l'offre de service, les nouveaux besoins d'accompagnement des entreprises imposent de faire évoluer notre statut.

Aujourd'hui, celui-ci n'est plus adapté à notre environnement. Nous avons besoin que l'Etat nous donne les moyens de réussir cette mutation.

Je vous demande que l'Etat qui préside la CPN 52 défende et vote les choix de transformation que nous faisons pour atteindre les objectifs qui nous sont impartis.

C'est un préalable, une condition à la réalisation de nos engagements. Sur ce sujet, je compte sur vous Madame la Ministre.

Ce défi, ce n'est pas le seul que nous devons relever. J'en viens donc à mon second point. La situation de l'artisanat en France aujourd'hui. Vous le savez, l'artisanat est tributaire des aléas de l'économie. Des modes de consommation comme du moral des ménages.

Quelles sont alors les perspectives? Si nous pouvons nous baser sur les notes de conjonctures de l'INSEE qui évoque en terme sibyllin une situation en « clair-obscur » pour les mois à venir... Force est de constater qu'en fonction des convictions de l'expert interrogé l'analyse peut significativement varier.

Alors faut-il en conclure finalement que malgré une croissance modérée la France tire plutôt bien son épingle du jeu ? Notre pays dispose d'atouts. D'atouts parmi lesquels se trouve l'artisanat.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet. La reprise économique ce n'est pas seulement les grands groupes.

C'est aussi et avant tout l'économie de proximité. Nos entreprises créent 3 fois plus d'emplois que la grande distribution à chiffre d'affaires équivalents. Elles recrutent 5 fois plus en CDI. L'artisanat, est une arme de destruction massive contre le chômage.

Cependant pour produire tous ces effets dans l'économie réelle encore faut-il que nos métiers soient soutenus. Et qu'ils puissent travailler....Je vous parlerai donc avec franchise de ce que nous vivons dans nos entreprises.

Nous connaissons pour la deuxième année consécutive un mois de décembre avec un niveau de perturbations sans précédent.

Disons-le sans ambages, nous sommes inquiets des conséquences de ce mouvement sur l'économie de proximité.

Vous le savez la période de fin d'année est stratégique pour de très nombreux métiers. Une part importante du chiffre d'affaire de l'année est en jeu au moment des fêtes. Et de nombreuses entreprises risquent de ne pas survivre à ces nouvelles pertes de leurs chiffres d'affaires.

Je me dois donc de vous alerter sur ce sujet même si je sais que vous êtes parfaitement au fait de la situation. Vous avez multiplié les visites de terrain, les réunions.

Depuis le 5 décembre nous sommes allés ensemble à la rencontre de nombreux artisans. Vous organisez régulièrement des conférences téléphoniques avec les différents acteurs du commerce et de l'artisanat pour suivre en quasi-temps réel les conséquences de ces blocages.

Vous avez réactivé les mesures dites « gilets jaunes ».

Report de charges sociales, report de charges fiscales, demandes d'ouvertures supplémentaires le dimanche, rencontre avec les banquiers afin de leur demander d'être conciliants face aux difficultés de trésorerie de nos entreprises.

Je tiens à saluer votre mobilisation bien réelle et vos efforts. Je crains cependant que pour certains cela ne soit plus suffisant. Je souhaiterais que l'on puisse réfléchir, au cas par cas, à des mesures exceptionnelles d'urgence pour ceux menacés de dépôt de bilan du fait de cette impossibilité de pouvoir travailler normalement.

Si la situation est contrastée avec d'un côté l'Île-de-France et Paris, plus durement touchés encore que les autres régions qui connaissent des situations contrastées avec des villes très impactées. Il n'en demeure pas moins que ce contexte de grande morosité influe sur le moral des ménages et donc sur leur consommation.

On identifie également certaines tendances lourdes qui se confirment d'année en année. Un recours de plus en plus systématique à internet. Le développement cette année du Black Friday est là pour nous le rappeler. A cela s'ajoute, il faut bien le reconnaître certaines « mauvaises habitudes » des consommateurs à désertier les centres villes.

Nous sommes confrontés à ce paradoxe. Je parle de paradoxe car on se rend compte d'une véritable dualité entre : d'un côté, une volonté de consommer responsable, local, made in France.

Et de l'autre, nous constatons un recours aux produits à bas prix, réalisés à l'autre bout du monde, commandé sur internet.

Un recours qui fait la part belle à la concurrence des grands groupes, à Amazon pour ne pas le citer !

Madame la Ministre, je sais que vous êtes particulièrement attentive aux problématiques que nous rencontrons. Je tenais d'ailleurs à saluer l'initiative que vous avez prise il y a de cela quelques semaines avec le lancement d'une opération de communication en faveur du retour des consommateurs dans les centres-villes.

Une campagne de communication ne règle pas tout par miracle. Mais, c'est un premier pas dans la bonne direction.

Des habitudes de consommation ont été perdues. Nos clients peinent à retrouver le chemin des centres-villes.

Ces opérations sont fondamentales. Elles démontrent que vous êtes en phase avec les réalités que nous vivons. Nous avons de notre côté lancé les « samedis de l'artisanat ». Il faut rappeler que nous sommes là. Nous n'en ferons jamais assez à ce sujet. Il faut montrer l'exemple et se démultiplier !

Je tenais d'ailleurs à vous remercier Madame la Ministre de m'avoir associé au titre de l'artisanat au choix des lauréats de l'exposition « Fabriqué en France » qui se tiendra à l'Élysée les 18 et 19 janvier et dont vous avez présidé le jury. J'ai d'ailleurs le plaisir d'annoncer qu'à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine nous proposerons à tous les candidats artisans sélectionnés par les préfets mais non retenus par le jury de pouvoir être exposés dans nos locaux, ici à CMA France. Ils sont une formidable vitrine de ce que nous faisons de mieux.

La question de la consommation dans les centres-villes n'est pas le seul sujet d'inquiétude. Aujourd'hui, la question de la suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier est une véritable source d'inquiétude pour les entreprises du bâtiment.

Des décisions qui, par effet domino ont de graves conséquences sur le terrain.

Je voudrais revenir un instant sur la crise des gilets jaunes. Vous le savez Madame la Ministre, nous avons participé au grand débat et formulé 6 priorités. Ces propositions ont inspiré, nourri votre « Stratégie Nationale en faveur de l'Artisanat » dont vous étiez venue ici-même annoncer lors de notre dernière Assemblée générale sa mise en place prochaine.

Avant d'évoquer rapidement ce plan d'action, je voudrais saluer la méthode utilisée. Cette concertation avec notre réseau et les organisations professionnelles dans l'élaboration de ce plan est la meilleure garantie de l'efficacité de ces mesures.

Si toutes nos propositions n'ont pas été retenues, je dirais un mot tout à l'heure des propositions pour lesquelles nous vous solliciterons de nouveau. La « Stratégie nationale pour l'Artisanat et le Commerce

de proximité » est une première réponse aux attentes fortes exprimées par les artisans et leurs représentants à l'occasion du Grand débat national.

Les mesures que vous avez présentées vont dans le bon sens. Elles sont bénéfiques pour les entreprises artisanales.

Il s'agit notamment d'aider les entreprises à choisir le régime juridique, fiscal, social le mieux adapté (EIRL). Une expérimentation est d'ailleurs en cours dans plusieurs chambres du réseau. Il s'agit également de simplifier les démarches administratives par un allègement des formulaires.

Ou encore de permettre un accès facilité à la commande publique avec des seuils relevés à 40 000 € HT.

De soutenir nos entreprises dans leurs démarches de transition énergétique et écologique par un accompagnement spécifique ou encore par un gain de visibilité pour les artisans réparateurs.

D'accompagner les artisans et améliorer leur visibilité pour ceux qui souhaitent travailler grâce aux plateformes numériques.

De soutenir avec *BPI France* une première promotion pilote de TPE artisanales à fort potentiel de développement et de création d'emplois.

Enfin, de promouvoir la proximité, avec une réflexion engagée sur les moyens de réserver une part de locaux dédiés aux activités artisanales dans les projets de centres villes et de zones commerciales, avec des loyers modérés.

Avec cette stratégie nationale une première étape a été franchie. Nous sommes prêts à travailler à vos côtés pour la suivante : Rendre davantage d'entreprises individuelles artisanales éligibles à la prime d'activité. Rendre plus flexibles et plus attractives les modalités d'embauche du premier salarié ou d'un salarié supplémentaire, avec notamment l'exonération de charges sociales pendant deux ans. Créer un fonds national dédié au développement et à l'innovation des entreprises artisanales. Faire de la micro entreprise une étape test de la création d'entreprise et limiter ce régime à deux ans.

Oui, Madame la ministre, encore et toujours le sujet de la micro-entreprise car elle doit trouver sa place non pas comme une mesure pour l'emploi mais pour le développement de la filière artisanale avec des entreprises capables de croître et de former des apprentis qui seront les repreneurs de nos entreprises demain.

Former des apprentis vers de nouveaux métiers. Cela coûte cher. Cela prend du temps.

Cela génère une forme de désorganisation, vous vous en doutez. Cela impacte le fonctionnement de nos entreprises qui doivent libérer du temps pour les accompagner. Ce choix, il implique une vraie volonté des Maîtres d'apprentissage.

Que ce soit pour l'artisanat comme pour notre réseau nous n'avons pas peur de la concurrence. Pour autant nous avons besoin du soutien de l'Etat. Pour qu'il entende nos besoins. Pour qu'il s'assure que les règles du jeu sont respectées. Qu'elles soient les mêmes pour tous. Pour qu'il puisse intervenir lorsque le bon sens ou l'équité ne sont plus respectées. Pour qu'il nous donne les moyens de nos ambitions !

Ces moyens justement, ils constituent une question centrale. Pour mettre en œuvre ces réformes, la question des ressources est un enjeu crucial. C'est l'épine dorsale de la réforme.

Dans le budget de nos chambres nous avons déjà retiré le superflu. Toutes les économies que nous pouvions faire ont été faites. Nous sommes à l'os si vous me permettez l'expression.

Toute baisse de ressource supplémentaire se traduirait inmanquablement par une baisse ou une destruction de services aux artisans.

Pour garantir à nos chambres la capacité nécessaire à l'accompagnement de ces transformations, il est vital que vous nous donniez de la sécurité. De la sécurité et de la lisibilité. Nous en avons besoin. Cette sécurité, cette lisibilité c'est la confirmation du maintien de nos ressources. Le maintien du montant de la Taxe. C'est un véritable enjeu. Son absence menacerait l'équilibre même de l'édifice que nous voulons construire.

Pour mener à bien la réforme de l'apprentissage nous avons obtenu du Président de la République une égalité de traitement entre tous les acteurs de la formation.

Alors signons également ensemble un accord gagnant-gagnant. Pour satisfaire à ce double enjeu, nous garantir de la visibilité en rendant compte de nos actions et de leurs résultats nous avons négocié ensemble un Contrat d'Objectifs et de Performance.

Ce COP qui sera décliné dans chaque région. Nous l'avons négocié autour de 5 axes qui correspondent aux missions des chambres à savoir :

- Favoriser l'entrepreneuriat et le développement des entreprises artisanales
- Accompagner les transitions numériques et écologiques des entreprises artisanales
- Assurer la promotion du secteur de l'artisanat et de ses métiers, valorisation des territoires, des métiers, des services et du système de formation des CMA
- Optimiser l'efficacité du fonctionnement du réseau
- Mettre en avant toute l'action « territoriale » du réseau

Ces actions nous les menons déjà au quotidien. A charge pour nous d'élaborer un tableau de bord qui permettra de montrer que nous tenons nos engagements.

Ce COP est positif car, pour la première fois, il permet d'objectiver notre relation.

Vous attendez que nous soyons au service des entreprises artisanales et que la taxe prélevée serve à la mise en œuvre d'actions publiques en leur faveur.

Nous attendons de vous la confirmation d'avoir les moyens, dans la durée, de mener ces actions à bien.

Nous sommes donc liés avant tout par une relation de confiance. Cette relation que nous avons mise en place avec vous comme avec vos équipes. Ce COP il a été partagé. Il correspond je crois à notre ambition réciproque.

Pour y parvenir que de chemin parcouru entre la version de travail du 5 septembre et celle que nous allons signer. Des heures et des heures de travail. D'échanges, de discussions de négociation, d'allers retours entre CMA France et vos services mais aussi au sein du réseau des CMA. Ces multiples versions, que l'on ne dénombre plus sont le fruit de nos analyses, de nos réflexions.

De la confrontation des points de vue entre votre ambition nationale et notre réalité territoriale. De mon côté j'ai beaucoup consulté pour que chacun puisse exprimer son avis. J'ai argumenté, défendu nos positions nourri de l'expérience et des remontées de tous nos présidents.

Du votre, vous nous avez écoutés, en le faisant largement évoluer pour qu'il constitue une « réussite » commune.

Je tiens ici à remercier les présidents de chambre et les secrétaires généraux qui se sont associés à cette démarche. Une démarche d'appropriation comme de discussion qui nous a réunis dans toutes les configurations, Bureau, Séminaire, Commissions, nous avons même réactivé la Conférence des Régions. Ce COP est un contrat pour lequel le réseau tout entier a été consulté et pour lequel il a participé à l'écriture. Demain, il sera décliné, en fonction de leurs spécificités, dans chaque région. Et c'est tout le réseau qui sera engagé dans le bon accomplissement des objectifs attendus. Sur la question des indicateurs, ce ne sera pas une découverte pour vous, Madame la Ministre, nous considérons sur 2020 comme une année de réglage. Une année de réglage pour nous permettre si nécessaire de revoir leur niveau.

A compter de 2020, chaque région sera engagée dans l'accomplissement de ses objectifs.

Dès 2021, La perception d'une partie de la taxe sera conditionnée à la réussite de ces objectifs. Vous attendez de nous des résultats. Que nous fassions réseau.

C'est également ma vision, il ne peut y en avoir d'autres. L'idée que j'ai toujours défendue. Celle d'un réseau qui fonctionne dans les deux sens. Ascendant et descendant. Un réseau qui partage les bonnes idées, les innovations. Un réseau qui expérimente. Un réseau qui diffuse les bonnes pratiques. Un réseau qui fait corps. Qui est uni, solidaire dans les combats qu'il mène. Un réseau respecté, dont la juste place est reconnue. Bref un réseau qui fait vivre la grande famille de l'Artisanat.

Cette contractualisation constitue un moyen d'assurer notre transformation. Un moyen de garantir nos financements. Un moyen de justifier d'une bonne utilisation des moyens dédiés. Il doit s'intégrer à notre réflexion stratégique commune. Au nouveau modèle que nous sommes en train de créer pour les chambres de demain.

Je crois pouvoir affirmer aujourd'hui devant vous, Madame la Ministre, que sur tous les fronts. Que ce soit celui de l'apprentissage ou de l'artisanat dans toutes ses spécificités.

Il n'y a qu'une bonne réponse. Cette bonne réponse elle se trouve dans les chambres de métiers !

Cela vaut aussi pour le Gouvernement : comme vous le savez quand il s'agit d'artisanat et des artisans, il n'y a pas de bonne réponse ni de solutions sans l'échange avec le réseau des CMA !